



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR) DE
MOUVEMENTS DE TERRAIN DE TROUVILLE-SUR-MER, VILLERVILLE, CRICQUEBOEUF**

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2020, Monsieur le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques sur le territoire des communes suivantes : **Trouville-sur-Mer, Villerville et Cricqueboeuf**.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de l'autorité compétente représentée par la DDTM du Calvados – Service Urbanisme et risques, 10 boulevard général Vanier - 14 052 CAEN Cedex 04 ou à l'adresse suivante : ddtm-pprmvt-trouville-villerville-cricqueboeuf@calvados.gouv.fr

Cette enquête sera ouverte du lundi 15 février à 9h30 au mardi 16 mars 2021 inclus à 17h00.

Le PPR analyse l'exposition des communes du périmètre aux risques de glissements de terrain, coulées boueuses et fluage associés ainsi que d'éboulements rocheux. Il vise à limiter l'exposition des enjeux aux risques et à réduire leur vulnérabilité. Outil d'information pour les populations et les aménageurs, le PPR adapte la destination du foncier en fonction du niveau d'exposition aux risques et des enjeux en présence. Il vaut servitude d'utilité publique.

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- sur le site de « PREAMBULES » : <https://www.registre-dematerialise.fr/2251>
- sur support papier aux lieux, jours et horaires (donnés à titre indicatif) suivants :

Mairie de Trouville sur Mer	du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Villerville	Lundi : de 14h à 16 h Mardi, Vendredi, Samedi : de 10 h à 12 h Jeudi : de 16h à 18 h
Mairie de Cricqueboeuf	Le mercredi de 10h00 à 12h00 Le vendredi de 14h00 à 17h00
DDTM du Calvados	Du lundi au jeudi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

- sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires (donnés à titre indicatif) suivants :

DDTM du Calvados 10, boulevard général Vanier - 14 052 CAEN Cedex 04	Lundi au jeudi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 Vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
Mairie de Villerville 40 Rue du Général Leclerc 14113 Villerville	Lundi : de 14h à 16 h Mardi, Vendredi, Samedi : de 10 h à 12 h Jeudi : de 16h à 18 h

Rencontres avec le commissaire enquêteur

L'enquête publique sera conduite par Monsieur Michel OZENNE, commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public dans les mairies aux dates et heures mentionnées ci-dessous, pour recevoir toutes observations et propositions sur le projet :

Mairie de Trouville sur Mer	lundi 15 février 2021 de 9h30 à 12h00 mardi 16 mars 2021 de 13h30 à 17h00
Mairie de Villerville	samedi 6 mars 2021 de 9h00 à 12h00
Mairie de Cricqueboeuf	vendredi 12 mars 2021 de 14h00 à 17h00

Recueil des observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- par voie électronique sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/2251>
- dans le registre établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible dans les mairies de Trouville sur Mer, Villerville et Cricqueboeuf ;
- par courrier papier pendant toute la durée de l'enquête, à l'attention de Monsieur OZENNE, commissaire enquêteur, à l'adresse de la DDTM du Calvados.

Les observations du public déposées sur le registre d'enquête publique sont consultables pendant toute la durée de l'enquête via le lien internet de la société « PREAMBULES » rappelé ci-avant et/ou sur les registres physiques disponibles dans les mairies-lieux d'enquête.

Le rapport, les avis et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Préfecture du Calvados, à la DDTM et dans les mairies concernées par le PPR.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport, avis et conclusions du commissaire enquêteur à la DDTM du Calvados.

De même, ces documents seront consultables, pendant un an, sur les sites internet suivants :

<http://www.calvados.gouv.fr/conclusion-enquete-publique-r1338.html>

<https://www.registre-dematerialise.fr/2251>

Cette procédure s'achève avec la décision d'approbation ou le refus d'approbation du plan de prévention de mouvements de terrain de Trouville sur Mer, Villerville, Cricqueboeuf, prise par arrêté du préfet du Calvados.